DECLARATION

DE M. L'ÉVÊQUE

DE BAYEUX.

DÉCLARATION

DE M. L'EVÊQUE DE BAYEUX,

En réponse à la Lettre et aux Décrets qui lui ont été adressés par MM. les Administrateurs, composant le Directoire du District de la même Ville.

JE soussigné JOSEPH-DOM. DE CHEYLUS, par la grace de Dieu et l'autorité du St. Siège Apostolique, Evêque de Bayeux; après avoir imploré les lumières de l'Esprit-Saint, plus nécessaires que jamais dans ce moment, où le Vaisseau de l'Eglise est agité par tant d'orages; après avoir consulté les saintes écritures, la tradition et les conciles; après avoir interrogé les Pasteurs les plus éclairés de mon Diocése, et les personnes les plus versées dans la science de l'Eglise et dans la connoissance de la vénérable antiquité: obligé de m'expliquer sur la constitution du Clergé, dont vous venez de me signifier le décret, je le ferai d'une manière si précise et si claire, que les fidèles

trouveront dans mes paroles les principes qui doivent fixer leur croyance, et mes coopérateurs les règles qui doivent diriger leur conduite. En conséquence ;

Je déclare que mon intention est de consacrer, jusqu'à mon dernier soupir, mes soins et mes veilles au troupeau chéri, dont la divine providence m'a confié la garde, à moins que le Seigneur ne me fasse connoître que le zèle d'un autre lui seroit plus agréable que le mien.

Si l'Eglise toujours sage dans ses conseils, toujours assistée dans ses démarches, jugeoit convenable d'étendre ma sollicitude au-delà de ses anciennes bornes, qu'aucune autre puissance ne peut m'obliger à franchir, malgré mon grand âge et mes infirmités qui s'accroissent chaque jour, plein de confiance en celui qui donne, quand il lui plait, le courage et la force, je verrai sans me plaindre le fardeau déjà si pésant pour moi s'appésantir encore, au risque, s'il le faut, de voir précipiter par son poids vers la tombe, des jours trop languissants et trop remplis d'amertume en ce moment, pour me faire désirer désormais d'en voir prolonger la durée.

Comme elle n'a pas encore, quoique déjà consultée dans la personne de son chef, prononcé sur la réunion des paroisses du Diocèse de Lisieux faite au mien, je ne puis en conséquence et en

vertu du décret qui l'ordonne, m'en déclarer le pasteur, sans me déclarer en même tems intrus à leur égard, sans tromper par des fonctions usurpées la confiance de leurs peuples, et sans me montrer envers un confrère respectable, dépouillé sans raison par une autorité sans pouvoirs, un injuste et lâche ravisseur de sa jurisdiction et de ses droits.

Je déclare qu'encore trop affligé de la suppression de mon chapitre, ce corps antique et vénérable, dans le sein duquel nous puisions, votre cité des secours et des bienfaits, moi des consolations et des lumières, et dont je voudrois pouvoir racheter l'existence au prix des plus grands sacrifices, je puis d'autant moins prêter mon ministère à l'organisation de celui que vous me présentez, que son titre n'est pas revêtu du sceau de l'Eglise, et que le mien, bien loin d'en suppléer le défaut, seroit non-seulement un attentat de plus contre son autorité; mais encore un désaveu du vif et juste regret que me causa dans le tems la proscription de ce Chapitre, dont la perte, qui ne fait en ce moment gémir que la Religion, fera répandre un jour, mais trop tard, des larmes amères à vos citoyens détrompés;

Je déclare que je ne puis adopter une constitution, dont le moindre défaut est l'incompétence du pouvoir qui la propose, dont les bases ne portent que sur des principes réprouvés, et dont

l'ensemble n'offre aux regards du catholique effrayé, que les ruines de son Eglise, et le scandale inévitable du schisme qui doit l'agiter un jour.

Je déclare que je suis prêt à seconder vos vues pour la suppression des paroisses, qui dans l'étendue de mon Diocèse pourront sans inconvénient pour les peuples être réunies à d'autres; mais je désire que conformément aux loix de l'Eglise et de l'Etat, les réunions à faire ne s'opèrent que par l'observation des formes canoniques, et de concert avec l'autorité spirituelle, qui seule en a la puissance; concert nécessaire, mais concert plus heureux encore s'il pouvoit rappeller celui qui régnoit autrefois entre le Sacerdoce et l'Empire, dont la division déchire en ce moment et le sein de l'un, et le cœur de l'autre.

Je déclare que, quelque attaché que je sois aux droits de cette Eglise, pour la défense de laquelle je verserois mon sang, je n'en serai ni moins soumis aux loix du Royaume, ni moins fidèle à mon Roi, oui, à mon Roi, ni moins zèlé pour ma Patrie dont le bonheur est le voeu le plus cher de mon cœur; sentiments que je suis prêt à jurer au pied des Saints Autels, d'après le désir de l'Assemblée Nationale, si le serment qu'elle exigera de moi ne désavoue pas celui que j'ai fait au Dieu qui punit le parjure.

Je déclare que je ne prêterai jamais celui

qu'elle a décrété, parceque ma conscience me le defend, & que cette raison en est une pour moi; qu'aucune autre ne peut balancer, pas même la crainte de me voir dépouiller de ma qualité de Pasteur : qualité dont la violence peut bien interdire les fonctions à mon zèle, mais ne sauroit enlever ni le titre à ma personne, ni les sentiments à mon cœur. A quelque excès qu'elle se porte envers moi, je ne cesserai d'être le Pontife de vos ames, et vous serez toujours, MM., malgré ses efforts, le tendre objet de ma sollicitude.

En attendant que les circonstances m'obligent à m'expliquer d'une manière plus claire & plus positive : en vertu du pouvoir que j'ai reçu de l'Eglise, je dévoue dès-à-présent à son anathème & le Pasteur qui, sans être envoyé par elle, oseroit s'asseoir sur ma Chaire, & tous ceux qui, sans son attache, tenteroient de ravir le ministère de mes chers et fidèles coopérateurs. Je les dénonce d'avance au Peuple commis à mes soins, comme des *mercenaires & des intrus*; et je le préviens qu'il chercheroit envain auprès d'eux les secours d'une Religion qui, en les désavouant comme ses Ministres, en frapperoit le zèle d'une nullité radicale.

Si cette déclaration me fait encourir la privation du traitement, que pour mieux avilir les Ministres de la Religion, on appele *salaire*, traitement

dont la perte peut bien accroître ma détresse et mes besoins, mais dont la menace ne sauroit effrayer mon zèle; bien loin de gémir de mon sort je bénirai le Seigneur de m'avoir jugé digne de souffrir pour sa défense ; et si de plus grandes disgraces me faisoient éprouver l'indigence, devenu compagnon du pauvre, dont tant de fois j'appaisai la faim, j'irois alors sans peine avec lui, mandier au nom de Jésus-Christ un pain qu'on m'auroit refusé pour sa cause.

Qu'il est pénible à mon cœur de me trouver en ce moment, par votre réquisition, entre un décret qui commande, et le devoir qui défend l'obéissance. Mais hélas ! quelque satisfaction que j'eusse à rendre en cette occasion à l'Assemblée Nationale l'hommage de ma soumission, quelque péril qui me ménace en m'y réfusant, je ne puis déférer à ses vœux, sans m'exposer, et au reproche d'avoir rougi de Jésus-Christ, et au danger de donner à mon diocèse le scandale d'une lâcheté perfide; et à la honte de me montrer à vos yeux, indigne de l'estime, dont vous m'avez honoré jusqu'à ce jour, et dont la perte me seroit si sensible.

Au reste, Messieurs, ne redoutez rien de ma résistance aux décrets que vous venez de me notifier. La Religion, qui m'en inspire le courage, m'en préscrit les bornes, que le désir de conjurer une

disgrace ne me fera jamais franchir. Je sais ce qu'on doit d'honneur et de respect aux puissances même en leur résistant, et je n'ignore pas d'ailleurs que les armes de l'Eglise ne sont que la priére et l'instruction, sa patience et ses larmes, et que d'en employer d'autres pour sa défense, c'est contredire son esprit.

Je ne vous parle, Messieurs, que le langage de ma conscience, ce langage si puissant auprès des cœurs honnêtes, et toujours assuré de forcer leur estime, lors même qu'il n'obtient pas leur faveur. Je laisse à la vôtre le soin de vous interroger sur les motifs, qui vous engagent à vous charger aujourd'hui de l'exécution d'un décret, que réprouve l'Eglise, dont vous êtes les enfans; et je désire, comme votre pasteur, qu'elle ne vous fasse aucun reproche en ce moment terrible, où à sa lumière importune et sans nuage succède presque toujours un repentir sans espoir.

Je viens de vous exposer les raisons qui m'empêchent d'accéder à des décrets, dont plusieurs semblent solliciter plutôt encore l'anathême de l'Eglise que sa sanction, mais dont aucun ne peut devenir que par elle une règle pour moi.

Autant vous me trouvez en ce moment inflexible dans les principes qui dictent ma résistance à ces décrets, autant vous me trouverez facile à l'exécution de ceux, auxquels le souverain

Pontife, cette grande autorité dans l'Eglise, consulté par l'épiscopat de France, aura donné la sienne.

Seroit-ce, Messieurs, un crime à vos yeux d'invoquer la seule qui peut en exempter l'obéissance que vous exigez ; et ne seroit ce pas une injustice, de vouloir m'y contraindre avant qu'elle soit devenue légitime ; et une barbarie de m'en punir, lorsque je ne m'y refuse que parce qu'elle ne l'est pas ?

Qu'elle devienne légitime ; et vous jugerez par mon empressement que le refus, que j'en fais, n'a d'autre cause que le défaut de pouvoir que vous réclamez. Ce n'est ni l'orgueil s'agitant dans les convulsions du désespoir, ni l'avarice aiguisant le fer de la vengeance pour reconquérir les trésors du sanctuaire, ni le projet réfléchi d'une révolte contre le Roi : mon Roi pour qui je donnerois ma vie, et auquel ma Religion et mon cœur m'apprennent bien mieux encore que les décrets qu'il sanctionne, ce que je lui dois d'honneur, d'amour et de fidélité ; ni tant d'autres motifs aussi vils qu'absurdes et criminels, dont pour donner le change au Peuple et le mettre en méfiance de mon enseignement, des enfans, malgré leur injustice, toujours chers à mon cœur, osent, sans égard pour ma vieillesse, sans pitié pour mes malheurs, sans respect pour l'Eglise dont je défends la cause, accuser mon zèle, et le décrier comme hypocrite et séditieux.

Quel plus sûr garant que cet empressement puis-je vous donner de ma déférence à tous les décrets qui ne contrarieront ni l'autorité, ni la foi de l'Eglise, ni ma conscience, ce guide dont Dieu lui-même alluma le flambeau, qui ne peut s'éteindre en nous que par un châtiment visible de sa colère; et dont la tyrannie seule pourroit commander le sacrifice ?

S'il ne falloit en cette circonstance que celui de mes intérêts personnels, mon zèle pour l'Assemblée Nationale en vaincroit bientôt l'obstacle par une prompte soumission. Mais il s'agit, en déférant à cette constitution, d'abjurer l'obéissance que j'ai promise à l'Eglise; et vous ne vous attendez pas sans doute qu'oubliant les engagemens qu'elle m'a fait contracter en me consacrant votre pasteur, je consente jamais, en l'adoptant, à devenir parjure envers elle pour satisfaire au désir de me montrer citoyen envers la Nation.

Non, Messieurs, je ne cesserai d'être patriote de cœur et d'affection; mais sans manquer au devoir que m'impose cette qualité, dont vous ne me trouverez jamais indigne, j'aurai le courage de m'élever contre des décrets qui renversent la constitution et la hiérarchie de l'Eglise, et sa discipline, qu'elle seule a le droit de réformer et de changer. Dépositaire de son enseignement, j'en publierai, s'il le faut, sur les toits, la doctrine qui

les combat; et si la force me condamne au silence, j'invoquerai pour le rompre, la faveur dont elle laisse jouir les ennemis de son culte. Les droits de l'homme, Messieurs, ne seroient-ils que pour eux; et la Religion catholique en perdant la prérogative d'être celle de l'état, n'en auroit-elle plus à sa protection!

Pour moi, pontife auprès de vous, de cette Religion sainte, contre laquelle toutes les sectes conjurées en ce moment et peut-être protégées, semblent se réunir dans leurs attaques, je ferai tous mes efforts pour empêcher son flambeau, qui depuis quinze siècles n'a cessé d'éclairer cette heureuse contrée, de s'éteindre dans mes mains. Avec la grace de Dieu, j'en conserverai le précieux dépôt avec soin et dans son intégrité, pour vous, Messieurs, pour vos enfans, pour mon troupeau, ce troupeau si cher à ma tendresse, et je remercierai le seigneur, si des succès sont le fruit de mon zèle; et je ne murmurerai point, si des infortunes en sont le prix.

Je suis avec respect,

MESSIEURS,

Votre &c.

Signé, † JOS DOM. *Evêque de Bayeux*.

Paris, 22 janvier, 1791.

De l'Imprimerie de J. GIROUARD, rue du Bout-du-Monde, N°. 48, près de la rue Montmartre.